



Accueil



Ressources Humaines



Finance et Comptabilité



Ventes et Marketing



Production et Opérations



Contrats Légaux



Administration



Plans d'Affaires



Nouvelles Technologies



Modèles Gratuits



Récemment Ajouté



Top 50 Modèles



Types de Documents



Favoris



Bibliothèque



Éditer

Téléch

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES

Le présent contrat est signé et prend effet à compter du [DATE].

ENTRE : [VOTRE NOM DE COMPAGNIE] (le "Fournisseur de service"), une société [INDIQUER LE TYPE DE SOCIÉTÉ] incorporée sous le régime de/régie par les Loi(s) de [INDIQUER LA LOI CONSTITUTIVE/LOI RÉGISSANTE], et dont le siège social est sis :

[VOTRE ADRESSE COMPLÈTE]

d'une part,

ET : [NOM DU CLIENT] (le "Client"), une société [INDIQUER LE TYPE DE SOCIÉTÉ] incorporée sous le régime de/régie par les Loi(s) de [INDIQUER LA LOI CONSTITUTIVE/LOI RÉGISSANTE], et dont le siège social est sis :

[INDIQUER L'ADRESSE]

d'autre part,

PRÉAMBULE

Le présent contrat fixe les conditions suivant lesquelles le Client fournira au Fournisseur de service un certain nombre d'équipement en location et le Fournisseur apportera certains services d'assistance technique au Client dans les locaux spécifiés par le Fournisseur de services (désignés ici comme "Emplacement du réseau du Fournisseur de services").

CONSIDÉRANT que le Fournisseur désire et est en mesure de fournir des services d'assistance technique pour un certain équipement mis à la disposition du Client et qui est interconnecté aux services de transmission du Fournisseur de services;

CONSIDÉRANT que le Client désire bénéficier des services d'appui technique de la part du Fournisseur de service dans une portion désignée de l'Emplacement du réseau du Fournisseur de services telle que décrit à l'annexe A du présent contrat (et désignée dans le présent contrat comme "Résumé de l'emplacement et de l'équipement") qui est jointe et fait partie du présent contrat; et

CONSIDÉRANT que le Client et le Fournisseur sont convenus des conditions qui régiront la location et la maintenance de l'équipement telles que décrites à l'annexe B du présent contrat (désignées "Description du travail à faire), qui est ointe et fait partie du présent contrat en tant qu'annexe C au présent contrat (désigné ici en tant que "Résumé des tarifs Mensuels récurrents et non récurrents")

DE CE FAIT ET PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent ce qui suit :

